

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Jeudi 18 décembre 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cévins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Sallées, La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montalieu, Monthieux, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Quincé, Rognac, Saint-Hilaire-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénod, Tournon, Tournon-Sainte-Croix, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allardaz, Beaufort, Bonsiard, Cérerches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Essert-s-Bloy, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Iétre, Grésy-sur-Aix, Grignon, Moutelusse, Les Salines, La Râtie, La Giettaz, Marthod, Mercuri, Montalivet, Monthieux, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Quédje, Rognon, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Sexe, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Ugine, Venthon, Verrains-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Agriculture – Demande de subventions – Etude agronomique – Zone de la Pachaudière – Les Belles Cimes

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est propriétaire de 3ha80a66ca (répartis en 5 tènements + quelques parcelles) sur la Commune d'Albertville au nord de la zone d'activité Les Belles Cimes. Ces parcelles avaient été acquises en vue de l'extension de cette zone, extension qui n'est plus possible depuis la révision du PLU de la Ville d'Albertville et le souhait de maintenir ce secteur en zone agricole.

Ces parcelles sont attribuées actuellement en prêt à usage précaire à 3 agriculteurs. Un des tènements comprend un bâtiment (ancienne étable + habitation très vétuste), dont l'accès a été interdit par les services techniques, car faisant l'objet de visites régulières. Ce bâtiment a, par ailleurs, subi dernièrement un départ d'incendie.

Le secteur est un secteur agricole à enjeu où sont développées les productions maraîchères (2 sièges d'exploitations). Les parcelles ont d'ailleurs été classées comme à enjeux fort de protection agricole (bonne qualité agronomique, grande taille de tènement, proximité de sièges d'exploitations, terrains plats) dans l'étude agricole de la chambre d'agriculture établie dans le cadre de la révision du PLU de la Ville d'Albertville.

Afin de se projeter sur un usage sur le long terme de ces parcelles agricoles de qualité et notamment de savoir s'il est possible d'y développer des productions déficitaires sur le territoire en installant un agriculteur (objectif inscrit dans le Projet Alimentaire Niveau 2 validé en juillet 2025), il est proposé de faire appel à la chambre d'agriculture (après consultation de plusieurs entreprises) pour réaliser une **étude du potentiel agronomique des parcelles afin d'identifier les potentiels usages**.

Cette étude du potentiel agricole des parcelles étudiera les potentielles productions qui pourraient être implantées (légumes, arboriculture, petits fruits ; fraises, petits élevages, blé meunier pour paysans boulanger...) en fonction du potentiel agronomique et des contraintes urbanistiques (PLU, présence de la zone d'activité économique à proximité, servitudes lignes électriques, risque inondation,...). L'étude abordera également une priorisation de scénarios de valorisation du parcellaire.

Le montant de l'étude est évalué à 3 750 € HT.

Une demande de subventions auprès du Conseil Départemental de Savoie pourrait permettre de financer l'étude à hauteur maximum de 80%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise M. le Président, ou son représentant, à déposer auprès du Département un dossier de demande de subvention ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

